

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-2652

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 57

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fait que des données soient accessibles sur Internet ne signifie pas qu'elles puissent être librement aspirées dans un but autre que celui dans lequel ces données ont été publiées.